

talie, puisqu'elle fait des dispositions, qui annoncent qu'elle y aura bientôt une Armée, pourvû qu'il n'y ait pas un obstacle des plus forts à franchir de sa part, & auquel elle doit bien s'attendre.

XIV. Pour aider à soutenir la Reine dans l'exécution des mesures qu'elle est obligée de prendre, les Seigneurs Spirituels & Temporels de ses États, lui offrent, & sont même convenus de lui faire l'avance de plusieurs sommes considérables, à un juste intérêt par an. On fait aussi la réforme de plusieurs dépenses inutiles à la Cour, telle, entr'autres, que la Musique qui étoit très-nombreuse, & dont on ne conserve qu'une partie, encore les apoinemens des Musiciens qui restent, sont-ils considérablement diminués.

XV. La résolution d'avoir en Silesie des forces capables de dissiper les projets du Roi de Prusse, s'il en a formés sur cette Province, comme sa démarche le fait penser, semble, à ce que l'on apprend, donner de l'étonnement à ce Prince, à cause qu'il insinüé jusqu'ici que ses desseins sont tout autres qu'on ne les croit, & qu'il a envoyé le Grand Maréchal de sa Cour & un de ses Conseillers de guerre à la Reine pour la persuader de la droiture de ses intentions. Mais comme cette résolution de la Reine est des plus juste & des plus nécessaire, après ce que l'on voit, elle s'exécute, & déjà quelques Régimens du Corps de Troupes qu'on fait marcher, sont entrées en Silesie. La Reine a envoyé des dépêches à tous ses Ministres dans les Cours Etrangères au sujet de l'entreprise de Sa Maj. Prussienne; & ce Prince, de son côté, outre les déclarations qu'il